

police entre les mains des particuliers fussent données au pourvoyeur général pour servir à l'infirmerie au lieu d'être détruites, mais M. Dewdney ne voulut pas consentir à la chose, parce que ce n'était pas conforme à la loi.

La masse et le poids des approvisionnements destinés aux hommes, et les munitions ainsi que les effets, n'auraient été que peu de chose comparativement ; mais les chevaux faisaient une consommation quotidienne de quarante livres chacun, et en comptant ce qui se perdait et le dommage subi, cela formait probablement 100 livres pour chaque attelage ; et pour réduire autant que possible cette lourde taxe imposée au service de transport, je demandai aux conducteurs d'attelages de faire paître leurs chevaux partout où ils le pourraient, et dans quelques cas, quand on le désirait, je fournissais des pâtes. Après le 10 mai, je donnai ordre de ne pas envoyer de foin aux attelages qui faisaient l'entier parcours jusqu'à Battleford, mais de ne fournir du foin qu'aux dépôts placés sur la route. Mais quand le major Bell se trouva à la Mâchoire de l'Original, vers la fin de mai, il recommanda spécialement que du foin fût envoyé à la Traverse de Clarke, insistant sur le fait que les chevaux des attelages en avaient besoin. Conformément à sa pressante réquisition, je recommandai d'en envoyer jusqu'à ce que j'aie reçu un télégramme du capitaine Hudson, préposé à l'approvisionnement à la Traverse de Clarke, me disant de ne plus envoyer de foin parce que les conducteurs d'attelages ne l'emploieraient plus.

Mon temps et mon attention ont été si complètement absorbés à la Mâchoire de l'Original que je n'ai pu visiter Swift-Current ni Saskatchewan-Landing, comme je me le proposais et comme je le désirais ; mais il me semblait qu'on mettait un retard très considérable à expédier de Swift-Current les attelages au sujet desquels j'avais donné instruction le 21 mai, au préposé au transport, de les renvoyer vu qu'on n'en avait plus besoin. J'essayai d'obtenir quelques explications sur l'emploi qu'on en faisait, mais je n'en pu recevoir aucune. Je n'ai pu savoir non plus si ces conducteurs d'attelages étaient payés pendant qu'ils attendaient à cet endroit et à Saskatchewan-Landing, bien que je sache qu'ils recevaient du fourrage et des rations.

Le 1er juin, quelques éclaireurs que j'avais envoyés en avant, comme la chose a déjà été rapportée vers le milieu d'avril, pour rejoindre la colonne du colonel Otter et servir sous les ordres du colonel Herchmer, se présentèrent à la Mâchoire de l'Original pour être licenciés, mais sans avoir aucun document. J'appris qu'ils étaient venus de Battleford sous les ordres du capitaine Neale, de la police à cheval, de qui je reçus une lettre quelques jours plus tard, et je lui télégraphiai, ainsi qu'au colonel Otter, pour avoir des explications ; je télégraphiai aussi au payeur de les payer attendu que le colonel Otter m'apprit que leur salaire était de \$5 par jour. Le colonel Forrest en parla au colonel Johnson qui déclara que la police à cheval devait les payer. Je télégraphiai alors au capitaine Neale qui défera la chose au contrôleur de la police à Ottawa, qui prétendit que le ministère de la milice avait décidé que le colonel Jackson les paierait ; mais comme le payeur ne recevait encore aucune autorisation, j'insistai personnellement auprès du colonel Jackson pour qu'il s'occupât de l'affaire, et finalement, à sa demande, je télégraphiai au département à Ottawa, d'où j'ai appris que la question vous avait été déferée. Je télégraphiai donc au colonel Otter de vous expliquer l'affaire ; mais j'ai appris par après que vous étiez loin de la ligne télégraphique à la poursuite de Gros-Ours, et l'affaire ne vous a évidemment pas été exposée, puisque, en réponse à un autre télégramme, vous avez dit que c'était au département à régler la question de la paie des éclaireurs.

Je désirais fort ardemment d'arrêter les dépenses, et comme les hommes ne pouvaient gagner leurs foyers sans argent, je pris sur moi de les licencier et j'adoptai la méthode de comptabilité de la police à cheval, j'émis des comptes certifiés qui passent comme de l'argent comptant aux comptoirs de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Mais le payeur de la milice refusa de les accepter. De sorte que les hommes demeurèrent à la Mâchoire de l'Original, et comme ils n'avaient point d'argent, je leur distribuai des rations ; mais avec l'entente formelle que cela ne constituerait pour eux aucun titre à être payé. Périodiquement, j'ai appelé l'attention du payeur sur cette affaire jusqu'au 6 juillet, alors qu'il me télégraphia qu'il avait reçu l'autorisation de les payer.